

Assemblée Générale du 28 novembre 2022

Extrait de délibération n° 031-2022

**Information sur les marchés publics 2021**

Vu le Code de l'artisanat

Vu le code professionnel local et ses dispositions spécifiques relatives à la Chambre de Métiers d'Alsace et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle,

Vu les dispositions de la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises et notamment en son article 42

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu le Décret 2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est,

Vu le Règlement Intérieur de la CMA Région Grand Est,

Vu les avis émis par la Commission des Marchés publics en 2021,

Vu les décisions du Président,

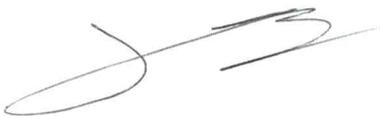
Le Président et le Secrétaire Général-Directeur des Services entendus,

Les membres réunis ce jour en Assemblée générale, **à l'UNANIMITE**

**Article unique :** prennent acte de l'information qui leur est donnée sur les marchés publics conclus en 2021 tels qu'annexés à la présente délibération.

Pour extrait conforme aux délibérations  
de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2022

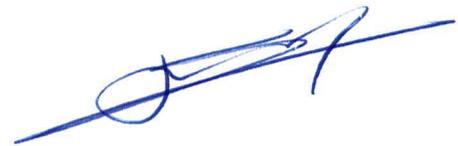
La Secrétaire



Caroline TRIPIED



Le Président



Christophe RICHARD

